



**Séance du
30 juin 2026**

Date de la
convocation :
23 juin 2026

Date d'affichage :
24 juin 2026

Nombre de membres :

En exercice : 49
Présents : 41
Votants : 47

Acte rendu exécutoire le :

Reçu en sous préfecture le :

Affiché le :

Délibération n°20260630-3

**Objet : Détermination de la composition de la Commission Intercommunale des
Impôts Directs (CIID)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Soeurs, salle du 1^{er} étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaient présents tous les 49 membres en exercice, à l'exception de :

Madame Catherine Lorphelin, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Marcel Lemoigne; Madame José Moulin, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Robin Devogelaere; Monsieur Christophe Castelot, absent excusé, ayant donné procuration à Monsieur Hervé Adam; Madame Corinne Rioux Lepinette, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Frédéric Quentin; Monsieur Emmanuel Maquet, absent excusé, ayant donné procuration à Monsieur Vincent Rousselin; Monsieur François Pegard, absent excusé, ayant donné procuration, en raison de l'indisponibilité de son suppléant, à Monsieur Jean Charles Vitaux
Monsieur Benoit Ozenne, absent excusé, représenté par sa suppléante, Madame Christine Courquin
Monsieur Jean-Pierre Trolley, absent excusé, représenté par sa suppléante, Madame Karine Petit
Madame Dominique Mallet, absente excusée, représentée par son suppléant Monsieur Romain Leclercq
Madame Marylise Bovin, Madame Frédérique Cherubin-Quennesson, absentes excusées
Monsieur Clément Vanheeuverswyn a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1650 A et 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant statuts de la communauté de communes des villes soeurs, conformément à l'article L5211-5-1 du code général des collectivités territoriales, et adoptant le régime de la fiscalité professionnelle unique conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que les commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques (DRFIP) sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

Considérant qu'une liste de 40 noms est à proposer, parmi lesquels, le DRFIP désignera 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants ;

Considérant que les communes ont été invitées à faire remonter leurs propositions, et qu'au vue de l'ensemble des retours, 40 candidatures ont été reçues :

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adresser la proposition de désignation telle que reprise dans le tableau ci-dessous.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

M	BREARD	GILLES
M	CARON	RONN
M	TRANNIN	GERARD
M	PEGARD	FRANCOIS
MME	GOURLIN	CLAUDY
M	MOREAU	JEREMY
MME	HOCHART	ISABELLE
M	LAMY	PATRICK
M	OZENNE	BENOIT
MME	COURQUIN	CHRISTINE
M	CAVE	DANIEL
M	MONCHAUX	PIERRE
MME	MANGE	CECILE
M	ADAM	HERVE
M	BOINET	YVES
MME	PERDIEU	SYLVIA
MME	BARTHELEMY	SABRINE
MME	RAFFRAY	AGNES
M	GROSJEAN	PATRICK
M	CATTEAU	NICOLAS
M	JOURNOIS	DIDIER
M	VERMEERSCH	PHILIPPE
MME	COLIGNON	SOPHIE
M	RIMBERT	YVES
M	TROLEY	JEAN-PIERRE
MME	JOIN	AGNES
MME	MALECHA-BOURGEOIS	MARTINE
M	DHIER	AURELIEN
M	BOULENGER	PASCAL
M	COULOMBEL	CHRISTIAN
M	MORAND	VINCENT
MME	BOUTTE	CATHERINE
MME	BOUTTE	CATHERINE
MME	VITTECOQ	CATHERINE
M	PAVIO	PHILIPPE
MME	LEVASSEUR	PHILIPPE
M	JACQUES	LAURENT
MME	DOUAY-HAGNERE	MARTINE
M	GREBOVAL	ALAIN
MME	MALLET	DOMINIQUE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Eddie FACQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;
- Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai